



Communiqué n° 25 du 12 septembre 2018

VITICULTURE

DROSOPHILA SUZUKII

Le vol s'est quelque peu intensifié dans le vignoble la semaine dernière, mais reste à un niveau faible en comparaison de l'année passée.

Toutefois, en raison de la sécheresse et des températures élevées, les populations de *D. suzukii* trouvent refuge dans des écosystèmes qui leur fournissent de la fraîcheur. C'est pourquoi, il est recommandé de poursuivre le contrôle de vos parcelles de cépages tardifs situées en zones sensibles (proximité de cours d'eau, végétation dense telle que lisière de forêt et/ou vergers, topographie en cuvette), particulièrement si les guêpes ont occasionné quelques dégâts sur les grappes. Dans ce cas, veillez à éliminer hors de la parcelle les foyers de pourriture acétique. La pose de filets latéraux à mailles fines (8x3 mm) permet d'assurer une bonne protection jusqu'aux vendanges. Si des pontes sont observées (trous <1 mm sur baie saine), l'application de Kaolin (argile, Surround 2 %; 24 kg/ha) peut également être envisagée pour minimiser l'infestation.

Le contrôle des pontes effectué sur un échantillon de 50 baies en provenance de 77 parcelles confirme un état général sain de parcelles dites "sensibles" à *D. suzukii*.

- 2 parcelles ont dépassé le seuil de tolérance (8 % de baies avec pontes). Il s'agit d'une parcelle de Eyholzer Roter à Eyholz, et une parcelle de Gamaret à Visp.
- 5 parcelles ont légèrement dépassé le seuil de tolérance (4 %) : Diolinoir à Mollignon, Pinot Noir à Charrat, Garanoir à Riddes, Cabernet à Salgesch, Dunkelfelder à Salgesch.
- 12 parcelles avec 1 ponte unique trouvée : Dunkelfelder, Syrah, Humagne Rouge, Pinot Noir, Gamaret, Gamay.
- 58 parcelles sans aucune ponte (13 Pinot noir, 12 Gamay, 3 Garanoir, 2 Divico, 6 Syrah, 8 Humagne rouge, 6 Gamaret, 4 Dunkelfelder, 3 Cornalin, 1 Merlot).

MATURATION DES PRINCIPAUX CEPAGES

- Evolution hebdomadaire de la teneur en sucre naturel en °Oechsle (°Oe), du taux d'acidité totale (g/l) et du poids moyen du grain de raisin (g).
- Moyennes des résultats d'analyses d'échantillons de 2018 selon une distribution régionale représentative et pour des rendements au mètre carré correspondant à ceux de la première catégorie de l'Ordonnance sur la vigne et le vin du 17 mars 2004.



2^e prélèvement des cépages Arvine, Cornalin, Humagne rouge et Syrah

2018

Date	ARVINE			CORNALIN			HUMAGNE ROUGE			SYRAH		
	°Oe	g/l	g	°Oe	g/l	g	°Oe	g/l	g	°Oe	g/l	g
04/09	86.9	8.5	1.32	87.1	7.6	1.62	84.2	5.0	1.83	87.0	7.7	1.77
12/09	95.7	8.2	1.29	95.7	6.8	1.63	92.0	4.7	1.82	95.1	6.9	1.73

Vous trouvez les résultats détaillés ainsi que l'évolution pluriannuelle sur le site internet www.vs.ch/agriculture ou sur l'apps AgriVS téléchargeable aussi bien sur smartphones que sur tablettes.

Le prochain contrôle de maturité aura lieu le mardi 18 septembre 2018.

SERVICE CANTONAL DE L'AGRICULTURE - M. GENINI